

Aux participants du Championnat Suisse des Rallyes

TSM Compagnie d'Assurances

Rue Jaquet-Droz 41, 2300 La Chaux-de-Fonds

en collaboration avec

Gest-Union SA, courtier agréé,

1024 Ecublens



Vous trouverez sur la page suivante les conditions pour bénéficier du rabais pour port de la publicité TSM. Ces informations sont indicatives et seuls les documents téléchargeables lors de l'établissement de la proposition font foi.

Casco Rallye : conditions du rabais publicité

Les pilotes engagés dans un Championnat de Rallyes (compétition) ont la possibilité de bénéficier d'un rabais de prime de 10% (pilotes prioritaires selon dernière liste publiée par Auto Sport Suisse : 20%) sur l'assurance casco course. Pour en bénéficier, l'assuré doit :

1. cocher dans la proposition la case correspondante "Je souhaite bénéficier d'un rabais de 10% et j'accepte les conditions de pose des autocollants",
2. envoyer la proposition suffisamment tôt pour permettre l'envoi par courrier des autocollants,
3. apposer les deux autocollants de manière symétrique (gauche/droite ou avant/arrière).

L'assuré ne demandera l'application du rabais publicité que s'il peut respecter les présentes conditions tout en s'assurant qu'il n'enfreint pas un règlement ou une disposition contractuelle quelconque (p. ex. une exclusivité de publicité d'une société opérant dans le même secteur d'activité).

L'assuré s'engage à afficher la publicité sur la voiture assurée pendant toute la durée de la manifestation.

TSM Compagnie d'Assurances sera considérée comme sponsor personnel du pilote assuré.

Format de chaque autocollant :



Pour tout renseignement :
casco@gestunion.ch